

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	6
Votants	8
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2024

<b>Objet</b>
<b>N° 24/03/05</b>
<b>Répartition des amendes de police 2024</b>
*
<b>Aménagement de plateaux sur la RD1506</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,

**Représentés** M. François COUTAGNE donne pouvoir à Mme Maryvonne ALVARD, Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

**Absents excusés** Mmes Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER, M. François COUTAGNE

**Secrétaire de séance** M. Jean-François DESHAYES

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les problématiques liées aux excès de vitesse sur certaines portions de la route départementale 1506 en agglomération. Dans le but de réduire cette problématique, la commune souhaite aménager 5 plateaux dans les hameaux du Nant et du Chef-Lieu, la vitesse dans ces zones sera réduite à 30km/h. Ces derniers seront installés aux emplacements suivants :

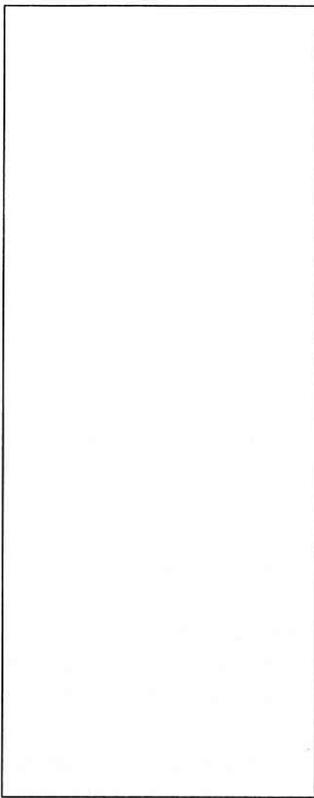
- Hameau du Nant : en aval du croisement entre la RD1506 et la route des Biolles et en amont du pont enjambant le Nant de Loriaz.
- Hameau du Chef-Lieu : en amont du croisement entre la RD1506 et l'avenue de la Gare, en amont de l'école et au droit des n°337 à 381 de la route des Confins du Valais.

L'aménagement de ces plateaux a été estimé à 68 482.90€HT.

La commune de Vallorcine sollicite la subvention « répartition des amendes de police 2024 » au taux maximum soit 30.00%, équivalent à un montant de 20 544.00.

Il est proposé d'inscrire la demande de subvention comme suit :

<b>DÉPENSES</b>	
	Montant HT
Travaux	68 482.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 482.90 €</b>



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
SUBVENTIONS		
	Montant HT	%
Répartition des amendes de police 2024	20 544.00 €	30.00%
Total Aides publiques	20 544.00 €	30.00%
AUTOFINANCEMENT		
	Montant HT	%
Fonds propres	47 938.90 €	70.00%
Total autofinancement	47 938.90 €	70.00%
<b>TOTAL</b>	<b>68 492.90 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
**M. Jean-François DESHAYES**

Acte certifié exécutoire le : 23/05/2024  
Télétransmis en Préfecture le : 23/05/2024  
Notifié ou publié le : 23/05/2024

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches